

Congrès a déjà adopté un certain nombre de mesures restrictives qui ont eu pour effet de réduire l'accès que nous avons dans le secteur du matériel de défense. Il y a également toute la question complexe de la protection d'urgence contre les importations de produits canadiens. L'administration de ces lois et règlements a dans une large mesure été assujettie aux règles internationales, mais elle reste sensible aux pressions intérieures qui vont probablement influencer sur les intérêts commerciaux canadiens. Cette sensibilité est devenue tout particulièrement aigue, étant donné la gamme des mesures législatives sur la réciprocité que songe à adopter le Congrès et la tendance généralement protectionniste des Américains devant le ralentissement de leur économie.

L'accès de nos produits au Japon et dans les CE n'est pas aussi facile qu'aux États-Unis, bien que les structures tarifaires de ces trois grandes entités commerçantes ne diffèrent pas, dans l'ensemble, de façon très marquée. Au niveau de l'exportation, nos intérêts au Japon et en Europe sont beaucoup plus concentrés dans les secteurs de ressources, mais les régimes d'importation sont relativement plus restrictifs que le régime américain; les CE, pour leur part, ont conclu d'importants arrangements par lesquels elles accordent un traitement préférentiel à certains pays en développement, notamment pour leurs ressources naturelles davantage transformées. Les pays en développement offrent des débouchés intéressants, mais l'accès à ces marchés sur une base concurrentielle n'est pleinement garanti par aucun accord international. En vertu d'arrangements bilatéraux spéciaux, l'Australie et la Nouvelle-Zélande devraient continuer à nous garantir des conditions d'accès stables.

Une amélioration de notre accès aux marchés étrangers exigera en tout premier lieu une participation permanente et active au programme de travail établi lors de la réunion ministérielle du GATT. Comme il est mentionné ci-après, ce programme de travail offre de nombreuses possibilités d'améliorer la prévisibilité, la stabilité et l'ouverture des marchés internationaux. Ces efforts multilatéraux peuvent être appuyés par des initiatives bilatérales, y compris des arrangements sectoriels avec les États-Unis. Le gouvernement peut apporter une contribution en contrant vigoureusement les mesures protectionnistes injustifiées qui minent l'accès déjà obtenu par la négociation. Enfin, le monde des affaires devrait nettement se concentrer sur les marchés qui offrent des possibilités bien identifiées. Nos gens d'affaires utiliseront toujours leurs ressources là où ils peuvent réaliser le plus de bénéfices, et le gouvernement devra appuyer cette tendance naturelle. Une politique fédérale homogène devrait les aider à établir un sain équilibre entre leurs intérêts à court et à long termes.

#### b) *Protéger une économie en transition*

Traditionnellement, le Canada a maintenu un tarif relativement élevé reflétant les besoins de son industrie. Toutefois, le grand nombre des clauses spéciales du Tarif douanier accordant l'entrée en franchise pour tenir compte des intérêts de divers utilisateurs industriels, des consommateurs et des régions fait que plus de 50 pour cent des produits importés au Canada entrent en franchise. Entre-temps, les tarifs canadiens ont été sensiblement réduits suite aux diverses séries de négociation du GATT, et ils constituent maintenant un instrument de politique commerciale